



COMMUNE D'EMBRUN
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES (05)

Direction des services techniques

RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE LA BELLOTTE

-

Réunion du 04 avril 2023 en mairie

Présents :

- Ville d'Embrun :
 - Adjoint aux travaux et à l'urbanisme
 - Directeur des services techniques
- DDT service de l'aménagement soutenable
- RTM
- Associations :
 - ACVB
 - ADÉS

1. Cadre général

A la demande des associations la mairie a organisé une réunion en présence des 2 associations ADÉS et ACVB afin de faire un point sur l'état d'avancement des travaux et études en lien avec le glissement de terrain de la Bellotte.

Le présent compte rendu retrace les principaux échanges ayant eu lieu au cours de cette réunion et s'attache à répondre aux questions ayant été posées en amont par l'association ADÈS.

2. Compte rendu de la réunion

2.1 Installations de géocubes supplémentaires

2.1.1 Pourquoi, où et combien ?

Voir cartographie page suivante.

Actuellement le bassin versant de la Bellotte est équipé de 32 géocubes existants.

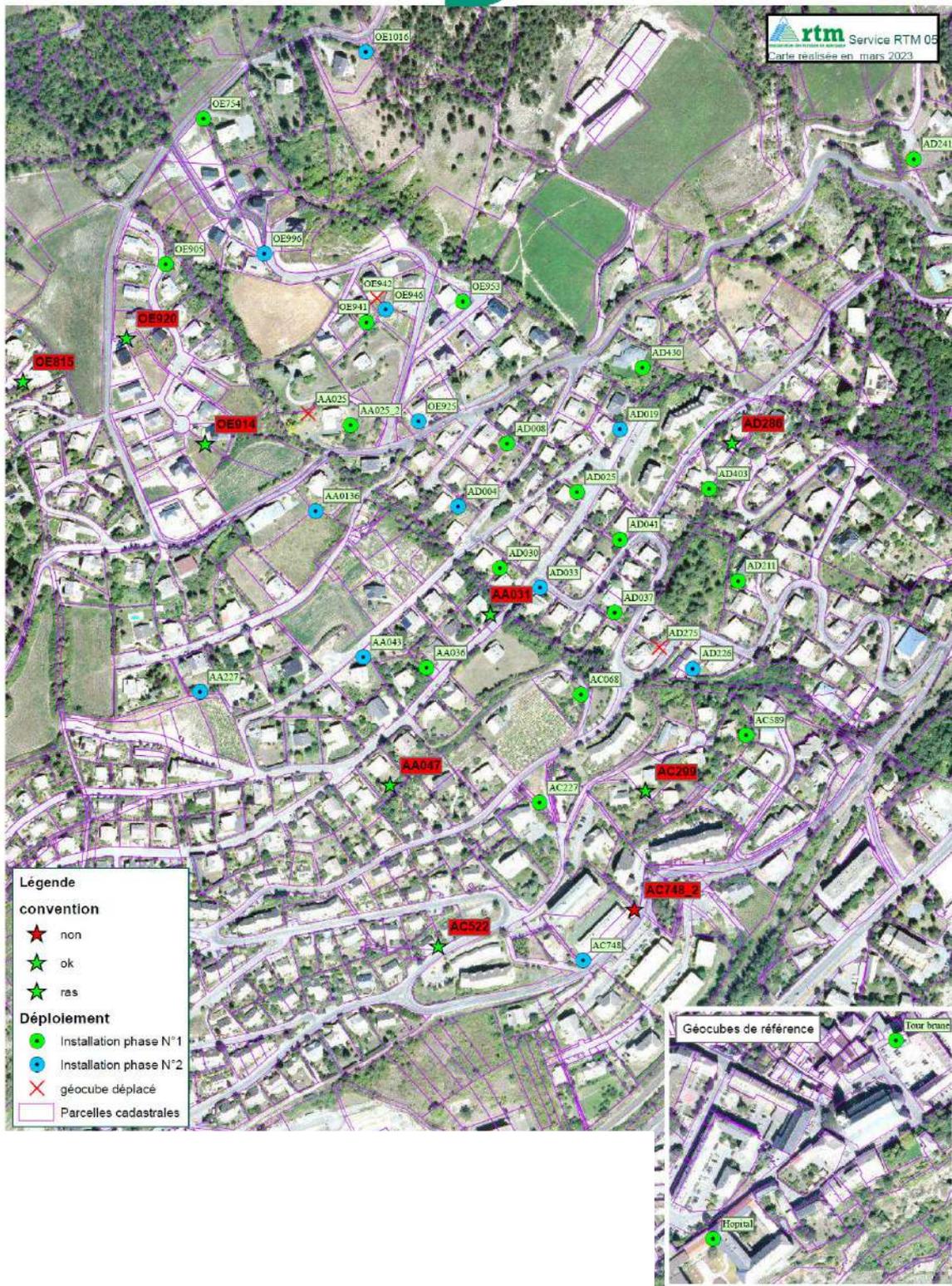
Le RTM a programmé l'installation de 8 géocubes supplémentaires et le déplacement d'un. Les travaux ont été réalisés fin du mois d'avril 2023.

A noter que les géocubes supplémentaires ont été mis en place de l'autre côté du Chaffal. 3 objectifs sont recherchés :

- Observer la rive droite du Chaffal et obtenir des informations précises devant permettre d'objectiver l'absence ou la présence de mouvements.
- Au niveau du secteur de St Esprit où plusieurs logements vont être détruits : discriminer si le mouvement observé est local ou généralisé.
A noter que les géocubes situés au voisinage ne montrent aucun mouvement significatif.
- Au niveau du secteur des Fauvettes : confirmer la stabilisation du glissement.

Les associations s'interrogent sur les travaux du chemin du Tour des Portes et le lien avec le glissement.

Le DST précise que les investigations menées dans le cadre de la mission géotechnique ont révélé que le mur était fondé à uniquement 40 cm de profondeur et sans fondations et sans drainage. D'après les conclusions de l'étude géotechnique sa déstabilisation était inévitable et n'est donc pas en lien avec le glissement de la Bellotte.



2.1.2 Géocubes en panne dernièrement, combien sont concernés et depuis quand ?

Une fragilité des géocubes installés en phase 1 a été mise en évidence depuis 1 an. Pour palier à cette fragilité et ne pas manquer de mesures dans le suivi ils sont systématiquement remplacés.

Le géocube de référence de l'hôpital a quant à lui été changé ce printemps, sans impact sur l'enregistrement ni sur le suivi des déplacements.

A noter que le remplacement du géocube de référence de l'hôpital implique de réétalonner l'ensemble de l'installation ce qui conduira à un retard dans l'envoi du prochain relevé trimestriel.

Le RTM rappelle que les géocubes doivent servir à une analyse sur un pas de temps important (semestrielle) et qu'aucune analyse pertinente ne peut être faite sur un suivi mensuel.

Le RTM précise que la tendance à la stabilisation se confirme sur la partie aval du glissement, depuis le début de l'année 2022.

Des déplacements sont toujours observés sur la partie haute, principalement sur les mois de décembre 2022 et janvier 2023.

2.1.3 Les experts ont-ils accès au travail de l'équipe de l'UNISTRA ?

Le RTM confirme que les experts disposent du 1^{er} rapport remis par l'UNISTRA. Les autres rapports seront prochainement déposés sur OPALEX via l'avocat du RTM.

2.2 Installations de piézomètres supplémentaires

16 nouveaux piézomètres ont été implantés courant de l'année 2022, dont deux par le CNRS.

Cf. Rapport d'installation joint.

Les objectifs recherchés sont :

- D'améliorer la connaissance sur la rive gauche du Chaffal et sur le secteur de Saint Esprit,
- Et de mieux comprendre le fonctionnement et les réactions des nappes, profonde et superficielle.

A noter que 5 piézomètres sont équipés d'enregistreurs automatiques.

Un bilan des connaissances acquises et des interprétations qui peuvent être faites sera réalisé pour la fin de l'été.

2.3 Inspections télévisées

La campagne d'inspections télévisées est toujours en cours. A ce jour le réseau situé sous le domaine public a en majeure partie été réalisé.

La ville précise toutefois que certains tronçons n'ont pu être inspectés du fait de la présence dans les conduites de tuyaux d'irrigation. En effet ces derniers empêchent le passage des caméras qui se bloquent et ne peuvent progresser.

Les bureaux d'études sont en cours d'analyse de ces vidéos afin d'estimer les secteurs principaux où des désordres apparaissent. La ville d'Embrun ainsi que la CCSP engageront les travaux de réparation de leurs réseaux une fois le programme de travaux établi.

Concernant les parties privées, les investigations ont repris à la sortie de l'hiver, période qui posait des difficultés d'accès aux regards. Chaque particulier ayant donné son accord pour effectuer l'inspection sera contacté dans les mois à venir.

A ce jour la ville n'a pas encore été destinataire des rapports.

2.4 Modification du PPRN

Questions de l'ADÉS :

Dans l'enquête publique relative à la modification du PPRN, certains ont émis des réserves quant à l'obligation de réparation dans le contexte du glissement : des canalisations risquent de casser plusieurs fois.

Dans le cas de « répliques potentielles de cassure » est-ce que le « Fonds Barnier » va suivre et continuer d'indemniser ?

Dans le cas de « répliques potentielles de cassure », ces réparations ne peuvent pas rester à la charge du sinistré. Que prévoit l'état pour ces situations ?

La DDT intervient afin de clarifier la procédure de mise en place du Fonds Barnier et rappelle que ce dispositif ne peut être obtenu qu'à condition que les travaux soient prescrits et rendus obligatoires par le PPR.

Le lien ci-dessous permet de répondre aux questions relatives au Fonds Barnier :

- Guide « fonds Barnier » :
<https://www.ecologie.gouv.fr/financement-prevention-des-risques-naturels-et-hydrauliques>
- Mesure concernée pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR (ETPPRN) en page 25 :
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20FPRNM%202021.pdf>

Questions de l'ADÉS :

Pour obtenir le recours au Fonds Barnier, pour les particuliers sur ces travaux, il a été nécessaire de modifier le PPRN et une enquête publique a été ouverte. Où en est l'exploitation de cette enquête et ses suites ?

A l'issue de l'enquête publique conduite par l'Etat pour la modification du PPRN, la décision a été prise par la DDT05 de mettre en suspend la procédure en cours, et de ne pas modifier le règlement du PPRN.

Le retour des inspections privées permettra d'obtenir une vision de l'état général des canalisations et une concertation avec la DDT sera faite pour décider si la procédure est relancée ou non.

Pour mémoire cette modification avait été initiée pour permettre aux propriétaires, souhaitant engager des travaux, de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat.

2.5 Déploiement des Nodes

Les 84 capteurs ont été posés début mars et retirés les 24 et 25 avril 2023. Les résultats des analyses sont attendus pour la fin de l'année.

Les traitements sont complexes en raison de la situation urbaine du site, qui nécessite de nombreux traitements des signaux enregistrés pour ne conserver que les données liées au sol.

2.6 Etude UNISTRA

L'université de Strasbourg travaille toujours sur la création du modèle numérique. Le prochain rapport intermédiaire est attendu pour le début de l'été et les données acquises dans le cadre du déploiement des NODES devraient être intégrées au modèle pour la fin de l'année 2023.

Une réunion publique sera alors programmée pour présenter les résultats.

2.7 Programme de travaux à l'étude

2.7.1 Ruisseau du Chaffal

Les travaux de reprofilage de deux tronçons pour éviter la stagnation des eaux dans le lit du Chaffal sont programmés pour être réalisés avant l'été (courant du mois de mai).

Par ailleurs, les opérations de raccordement des eaux pluviales de ruissellement de la route de Caléryère sur la conduite de l'ASA seront elles réalisées à l'automne 2023, lorsque le canal d'arrosage sera coupé.

2.7.2 Etanchéification La Bellotte - Secteur amont

Les travaux de poursuite de l'étanchéification du ruisseau de la Bellotte à l'amont de la route de Caléryère seront réalisés à l'automne 2023.

La phase de consultation des entreprises est programmée pour l'été 2023 et aura nécessité la réalisation de sondages préalables au printemps. En effet ces sondages doivent permettre d'identifier le substratum rocheux à proximité de sa zone d'affleurement.

2.7.3 Réseau eaux pluviales – Rue des Capucines

Les travaux de mise en place d'un drainage et de reprise ponctuelle du réseau seront effectués cette année en même temps que ceux d'étanchéification de la Bellotte en partie amont.